

Rencontre du Comité de vigilance
du lieu d'enfouissement de Saint-Joachim

*Le jeudi 22 mai 2008 à 19 h 15
À la Petite-Ferme de la Réserve nationale de faune du cap Tourmente
570, Chemin du Cap-Tourmente, Saint-Joachim*

COMPTE RENDU

Présences

Membres

M. Raymond Audet

Mme Anne-Marie

Cantin

M. Yvan Larouche

M. Gaston Gagnon

M. Mathieu Painchaud-April

M. Bernard Paré

Observateurs

M. Jean Bernier

Mme Suzanne Boisvert

Mme Nancy Hébert

M. Denis Robillard

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption des comptes rendus des réunions du 21 février et du 8 avril 2008
 3. Travaux effectués au lieu d'enfouissement : présentation pour le choix du traitement de lixiviat
 4. Débordement au lieu d'enfouissement de la Ville de Québec
 5. Assemblée publique
 6. Site Internet
 7. Rencontre avec le PGMR
 8. Rapport financier
 9. Divers
 10. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour
 11. Fin de la rencontre
-

Document déposé

- Présentation de M. Jean Bernier de Génivar : Construction d'une usine de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement de la Ville de Québec
-

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Gagnon fait la lecture du projet d'ordre du jour. Diverses modifications y sont apportées. En premier lieu, l'ordre des sujets traités est modifié de la manière suivante : le point 2 → 4, 3 → 2 et 4 → 3. En deuxième lieu, deux thèmes sont ajoutés au point 9 soient le rapport de la visite de M. Audet au lieu d'enfouissement et la révision du jour et de l'heure de la rencontre du comité. M. Audet en propose l'adoption. La proposition est adoptée unanimement.

2. Travaux effectués au lieu d'enfouissement : présentation du choix de traitement pour le lixiviat

M. Jean Bernier présente les informations relatives à la construction de l'usine de traitement des lixiviats. Il mentionne que l'usine de traitement recueillera les eaux de lixiviation du LES et du LET. Ces dernières seront traitées selon les normes du REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles) De plus, lors de la planification du projet, le système a été conçu afin d'être performant et flexible, facile à opérer et doté d'équipement présentant un niveau de sécurité élevé. Vous pouvez consulter les informations techniques en annexe.

Suite à la présentation de M. Bernier, les membres conviennent de visiter l'usine de traitement des lixiviats lors de sa construction et de sa mise en œuvre.

3. Débordement au lieu d'enfouissement de la Ville de Québec

Mme Boisvert informe les membres du comité des suivis qui ont été réalisés suite aux débordements survenus entre le 25 février et le 12 mars 2008. En premier lieu, elle mentionne que le pourtour du bassin numéro 7 a été déneigé et qu'aucune trace de lixiviat n'y a été trouvée. Elle ajoute qu'il est peu probable qu'il y ait eu contamination du sol autour du regard RD-2. De même, l'échantillonnage d'eau dans les fossés et les puits n'a démontré aucune trace de contamination. Mme Boisvert indique que le lixiviat qui a débordé s'est probablement infiltré dans le sol et sera éliminé par le processus d'atténuation naturelle.

4. Adoption du compte rendu de la réunion du 21 février et du 8 avril

Deux modifications sont apportées au compte rendu du 8 avril soient l'ajout du nom d'Anne-Marie Cantin à la liste des membres présents et l'ajout du terme « possiblement » au 3^e point de la section « explication du débordement ». M. Larouche en propose l'adoption. La proposition est adoptée unanimement.

5. Assemblée publique

Les membres du comité proposent d'attendre au printemps pour faire l'assemblée publique. Cette dernière pourrait avoir lieu en même temps que la construction de l'usine de traitement du lixiviat ou encore suite à une rencontre du comité.

6. Site Internet

M. Paré invite M. Audet à se retirer. M. Paré explique la procédure utilisée afin de choisir une des deux offres de services pour refaire le site Internet. Suite à la réception des 2 offres de services, un comité AD-HOC s'est réuni pour analyser les dossiers reçus. Les membres ont utilisé une grille d'évaluation qui a préalablement été envoyée aux deux promoteurs. M. Paré annonce que la compagnie « À fleur d'écran » a été choisie pour refaire le site Internet. Les membres du comité supportent la décision du comité AD-HOC. M. Larouche en propose l'adoption. La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Rencontre avec le PGMR

Mme Cantin mentionne qu'il serait intéressant que le Comité communautaire du PGMR et le Comité de vigilance se rencontrent. Elle propose que les deux groupes visitent le lieu d'enfouissement de la Ville de Québec et se rencontrent par la suite. De plus, elle souligne qu'il serait préférable d'organiser une rencontre à l'automne.

8. Rapport financier

Nancy présente le rapport financier.

9. Divers

9.1 Visite du lieu d'enfouissement

M. Audet fait rapport de sa visite au lieu d'enfouissement. Il mentionne que la barrière était encore ouverte et qu'un camion de cendre a quitté les lieux sans être pesé à sa sortie. Il mentionne la présence d'une quantité importante de métal. M. Robillard informe les membres du comité que le programme de récupération du métal sera effectif à partir de cette année. M. Audet poursuit en indiquant qu'il a vu un camion de déchet déverser un pneu et que l'opérateur l'a enseveli au lieu de le remettre dans le camion. M. Robillard mentionne que ces informations seront communiquées aux responsables des opérations.

9.2 Révision du jour et de l'heure de la rencontre du comité

Les membres conviennent de conserver la rencontre le jeudi et décident de modifier l'heure pour 19h.

10. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour

La date reste à déterminer et les thèmes proposés sont le suivi environnemental et le rapport d'enquête du MDDEP.

11. Fin de la rencontre

M. Larouche propose la fin de la rencontre.

Préparé le 23 mai 2008 par

Nancy Hébert, biologiste

Association des amis du cap Tourmente

ANNEXE au point 2 :

Informations techniques en lien avec la construction de la station d'épuration des eaux de lixiviation

L'usine de traitement proposée nécessitera la construction d'une conduite d'amenée de 1,3 km permettant d'acheminer les eaux de lixiviation du LES par gravité. Les bassins de rétention 3 et 4 du LES seront conservés à titre d'ouvrage de sécurité. De plus, un bassin d'accumulation d'une capacité de 50 000m³ sera construit afin de récupérer le lixiviat en période hivernale et de régulariser les opérations.

Les 4 autres bassins existants seront utilisés pour accumuler et traiter les eaux de lixiviation. Ils permettront de stabiliser les boues et de les décanter, de désinfecter les effluents au peroxyde d'hydrogène, d'éliminer la charge organique, le H₂S, les métaux lourds et l'azote ammoniacal soit par étang aéré ou par un réacteur biologique à support fluidisé. Le traitement des eaux de lixiviation nécessitera la construction d'un bâtiment pour les fins des opérations, de l'entreposage de certains produits chimiques et du chauffage des eaux de lixiviation.

Plusieurs mesures de sécurité permettront de sécuriser les lieux. La présence de sondes permettra de déclencher divers seuils d'alarme afin d'éviter tout débordement. De même, d'autres mesures de sécurité seront mises en place relativement à l'entreposage des produits chimiques ainsi que les étapes de traitements ayant cours à la salle des opérations.

Les suivis relatifs au système de traitement se feront sur une base hebdomadaire. De plus, l'effluent traité sera échantillonné une fois par semaine. La vérification de l'étanchéité des conduites et des bassins sera effectuée respectivement à toutes les années et au 3 ans. Les travaux débuteront en juillet 2008 pour se terminer en janvier 2009. L'usine de traitement sera fonctionnelle à partir de mai 2009.